



ARRETE N° 2026-362
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
Parking Rue des Capucins
Les 6 et 7 Mai 2026

Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'Arrêté Municipal n°2026-304 en date du 7 Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL

VU la demande de la Société Fondouest Normandie – 26 ter rue de Villons les Buissons – 14000 Caen, afin, dans le cadre d'investigation géotechniques pour le compte de la Société Buildinvest, rue du Puits au n°15, de réserver deux places de stationnement sur le parking Rue des Capucins, du Mercredi 6 Mai et Jeudi 7 Mai 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société intervenante est autorisée, dans le cadre d'investigation géotechniques pour le compte de la Société Buildinvest, rue du Puits au n°15, de réserver deux places de stationnement sur le parking Rue des Capucins, du Mercredi 6 Mai et Jeudi 7 Mai 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur deux places de stationnement, Parking Rue des Capucins, et réservé à la Société intervenante.

La circulation pourra être perturbée, rue du Puits devant le n°15, le temps du déchargement et du chargement du véhicule de la société.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord des véhicules concernés ainsi que sur les places réservées, par panneaux réglementaires, par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Avril 2026
Pour le MAIRE et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation,
Marlène FAUVEL

